



REGISTRE DES DELIBERATIONS

DELIBERATION n° 2023/058

ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCI BOURGOGNE FRANCHE-COMTE
Le 4 juillet 2023 à 14h30 dans les locaux de la CCI Bourgogne Franche-Comté à Besançon

Sous la présidence de M. Thierry BUATOIS

Membres présents :

M. ANDRE - MME BAUDIN - M. BUATOIS - M. CADEVILLE - MME CARTIER - M. CHOPLAIN - M. CURTIT -
M. GAUTHÉRON - MME GAUTHIER - M. GUERDER - M. LEJEUNE - M. PENNEQUIN - M. PETAMENT -
M. QUIVOGNE - M. THIEBAUD - M. TOURNIER - MME WAGNER

Membres excusés : (ayant donné pouvoir)

M. ALBIZATI - MME BRATIGNY - M. CHEVRIER - M. DESARMENIEN - M. DEVAUX - M. FERRARI - M. FICHÈRE -
M. GARNERONE - M. HAMOUDI - MME HUE - M. PARIZON - MME PUIG - M. RICHARD - M. ROCARD -
M. ROUBALLAY - M. SIFFERLIN - MME TENERAND

Membres excusés :

M. ARNAUD - MME BAEKE - M. BEZEUX - M. BOUDET - MME BRUNAUD - M. CELLARD DU SORDET -
MME CLERC - M. DENIS - M. DEROIN - M. DONATONI - M. GIRARDOT - MME LECOMTE - M. MANDRAY -
MME MICHEL - M. PETITJEAN - MME PIRALLA - MME PISTOIA - MME RAMISSE - MME THUEL - MME TOITOT-
MICHELIN - M. ZOBERI

Semaine Régionale de la Création - Reprise d'Entreprises
du 20 au 24 novembre 2023

L'Assemblée Générale de la CCI Bourgogne Franche-Comté autorise :

Le Président de la CCI Bourgogne Franche-Comté, après avis du Bureau, à mettre en œuvre et à déléguer à la CCI Métropole de Bourgogne, le pilotage et la réalisation de l'action suivante dénommée « Semaine Régionale de la Création – Reprise d'Entreprises ».

- Présentation succincte de l'action :

Les Chambres de Commerce et d'Industrie de Bourgogne Franche-Comté organisent du 20 au 24 novembre 2023 la Semaine Régionale de la Création-Reprise d'Entreprises en partenariat avec la CMAR Bourgogne Franche-Comté. Il s'agit d'un événement fédérant les partenaires publics et privés acteurs de la création-reprise d'entreprises, couvrant l'ensemble du territoire régional dédié à la promotion, la sensibilisation et la valorisation de la création-reprise d'entreprises. Cette manifestation est notamment soutenue par le Conseil Régional, la BPI et le Crédit Agricole et elle est donc déléguée à la CCI Métropole de Bourgogne.

Cette manifestation à destination de tous les publics (hommes/femmes, jeunes/séniors, salariés/demandeurs d'emploi) vise à promouvoir la création-reprise d'entreprises dans un format hybride et attractif : ateliers thématiques (en distanciel), rencontres avec les professionnels et les experts du sujet (en présentiel), concours régional.

- Budget prévisionnel : 140 000 € TTC dont 20 000 € de financement CCIR.

L'Assemblée Générale régulièrement réunie le 4 juillet 2023, sur proposition du Président BUATOIS, adopte cette délibération à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Nombre de votants : 34

Vote pour : 34

Vote contre : 0

Abstention : 0

Dijon, le 4 juillet 2023

Certifié conforme

Le Président



Thierry BUATOIS

